

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2019

Ouverture de la séance : 18 h.30

Présents :JP Larguier, C Bosone, S Lafont, M Meffre, C Bonfils, M Isnard, JC Raynaud, , G Rouget G Berdugo, N Bouletin P Lambert, J Watrin D Viallant

Absents excusés : , MH Chamfort, S Lorcet,

Monsieur le Maire débute la réunion par un hommage à Mme ROUGET Monique et Pierre ROUMANILLE qui nous ont quitté récemment.

I / INFORMATIONS REUNIONS MANIFESTATIONS:

Réunions :

La soirée d'accueil des nouveaux arrivants qui a eu lieu le 29 novembre à la salle du Moulin a réuni 22 personnes qui ont apprécié les renseignements donnés ; sur les associations, plans et autres informations sur notre commune.

Réunions vigilance citoyenne :

Le 30 novembre une réunion a eu lieu à la Gendarmerie de Vaison la Romaine sur la vigilance citoyenne. Il a été décidé l'emplacement des panneaux, d'indiquer sur un plan affiché les référents de quartier. La gendarmerie nous a informé d'une baisse de la délinquance en comparaison avec l'année dernière, depuis la mise en place de « vigilance citoyenne » à Sablet.

Concernant la sécurité des personnes, il convient de délimiter une zone à 30 dans le centre du village : le centre ancien et son pourtour.

Festivités de Noël

Le goûter des anciens a eu lieu mercredi 04 décembre, le CCAS a été remercié pour l'animation et la pâtisserie très appréciée. Les colis de Noël pour les personnes de + de 75 ans sont en cours de distribution par l'adjoint technique.

Le repas de Noël de la Cantine a eu du succès 124 enfants étaient présents.

Le village a pris ses décorations de Noël, installation ; des illuminations, du Sapin place Yvan Audouart, et des sapins aux commerçants. Le 20 décembre un concert gratuit aura lieu à la Salle des Fêtes à 21 Heures.

Le journal « Regards sur Sablet » sera distribué la première quinzaine de janvier. Et les vœux du Maire à la Salle des Fêtes est prévu pour le 08 janvier.

II/ TRAVAUX

Salle des Fêtes : des travaux sont programmés du 10 au 24 janvier afin de rénover le tableau électrique, le plafond et les murs.

Centre médical : Afin d'accueillir au mieux les nouveaux docteurs, il est prévu de repeindre les locaux et changer les serrures et poignées endommagées entre le 24 décembre et le 02 janvier.

Aire de lavage : Le total HT se monte à 178 000€ HT et est composé de 2 lots attribués aux entreprises TPR et MICHELIER. Démarrage des travaux prévu le 06 janvier. Rappel aide de l'Europe et la région pour 80% du montant, les 20% restant seront remboursés par la location aux vigneron.

Prévention risque ruissellement : pour pallier au risque d'inondation par ruissellement la commune achète des parcelles de terrain prévues dans le PLU pour la création d'un bassin de rétention d'eau pour le quartier des abeilles et du Gravillas.

Eclairage public : la réception des travaux de renouvellement de l'éclairage public tranche 1 et 2 dans le village ancien par le Syndicat d'électrification Vauclusien a eu lieu le 06 décembre.

Espaces verts : deux arbres seront plantés un devant le musée des Barrys et un dans la cour des écoles. Il est également prévu en fin de printemps de tailler la haie du cimetière.

III/ REGLEMENTATION

DSP : Délégation de Service Public, le renouvellement de la délégation du service assainissement se fera avec la commune de Séguret conjointement afin d'harmoniser la procédure d'appel d'offre.

RGPD : Les travaux d'analyse de la protection des données sur les communes de la CCVV seront mutualisés avec l'intercommunalité. Une convention a été prise avec l'ensemble des communes.

Recalibrage RD 23 par le Département : Un certain nombre de terrain de sabletains vont être acquis par le département pour l'agrandissement de la RD 977 qui va de Sablet vers Camaret. Un commissaire enquêteur sera présent à SABLET le 15 janvier et le 30 janvier de 10H00 à 12H00.

Recensement en 2020 à SABLET : 3 agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer le recensement qui aura lieu du 16 janvier au 20 février. La commune a été découpée en 3 secteurs, le centre ancien, le côté Est et le Côté ouest. Le recensement est obligatoire et peut se faire par internet avec les codes qui seront remis à chaque habitant.

PLU : Afin de lancer l'extension de la zone artisanale il convient de lancer la modification du plu pour la zone AU délimitée dans le PLU actuel au sud comme au nord. La commune subit une forte attractivité et les terrains sont très demandés, 7 hectares sont rajoutés afin d'intégrer des bassins de rétention d'eau et des aménagements paysagers.

Chemin d'orange : Le contentieux des riverains du Chemin d'Orange devrait se clôturer, un propriétaire riverain a fait borner son terrain et un propriétaire riverain a élaguer en largeur la haie qui gênait le passage, conformément à la demande de la Mairie.

Election : Cette année le code électoral permet de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 07 février. Il est également rappelé au conseil municipal qu'il est obligatoire de demander une pièce d'identité aux électeurs le jour des élections même s'il s'agit d'une personne très proche au risque de faire annuler les élections. C'est une loi qui est applicable pour les communes de plus de 1000 habitants ;

IV/ DECISIONS :

Le conseil approuve la demande d'aide à la région pour la plantation des arbres sur la commune.

Le conseil municipal approuve la demande d'aide du patrimoine au département pour la rénovation de la toiture de l'église (un diagnostic a été demandé pour ce dossier).

Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de la modification du PLU et le nombre de 3 agents recenseurs pour la commune.

Divers

L'ensemble des conseillers ainsi que Mr le Maire relate en quoi le travail avec l'équipe a été constructif et intéressant.

Fin de séance à 20 h. 00